

IRAN : L'OUBLIÉ DU PRINTEMPS

Dans leur précipitation à encenser un « printemps arabe » qui servait admirablement leurs intérêts, et détournait l'attention du théâtre d'opérations afghan où elle subissent, jour après jour, l'affront de leur impuissance reconnue, les puissances majeures de l'Occident ont oublié LE principal fauteur de troubles du Moyen-Orient, la « République islamique d'Iran », en passe de s'inviter au club très fermé des pays disposant de l'arme nucléaire, d'en devenir le neuvième membre et de bouleverser la donne stratégique régionale, en ôtant à Israël le monopole de la « bombe atomique » dans une longue tradition régionale faite, depuis l'apparition de l'Etat hébreu, d'affrontements, militaires et subversifs.

La publication du dernier rapport de l'AIEA sur la réalité de la poursuite par l'Iran d'objectifs nucléaires à caractère militaire confère à l'inquiétude de la communauté internationale un caractère d'urgence qui affole les chancelleries, jusqu'alors enclines à composer avec des maîtres de l'esquive et de la mauvaise foi.

Comment se peut-il que l'impasse ait été faite sur un pays qui, avec la Corée du Nord, et quelques dictatures d'une autre époque, met en oeuvre le système de répression le plus contraignant et le plus sanguinaire qui soit à l'encontre de sa propre population ? Un pays qui pratique le terrorisme d'Etat jusqu'à mériter l'émission de mandats d'arrêt internationaux à l'encontre de cinq de ses dirigeants ? Le seul qui bafoue si allègrement les conventions internationales, les usages diplomatiques en organisant le sac d'ambassades et l'arrestation de diplomates ?

La réponse n'est pas seulement à rechercher dans la raison d'Etat ni dans l'« *Advocacy Policy* » américaine qui organise la mainmise de notre cher allié sur l'économie mondiale ni dans l'émergence de la Chine soucieuse de ses approvisionnements stratégiques ni dans la politique immuable de la Russie d'accès aux mers libres, ni dans la stratégies des grandes compagnies pétrolières ou automobiles européennes, elle se trouve dans la politique de désinformation d'un régime sans équivalent dans l'histoire des institutions politiques, celui que nos voisins helvètes dénomment si judicieusement une « ochlothéocratie ».

La désinformation constitue comme une seconde nature pour le ministère du renseignement iranien, certes passé maître dans la pratique de l'intoxication, mais qui peut, de surcroît, s'appuyer sur les erreurs et, bien plus gravement, la complicité de ses homologues occidentaux, qui, tout à la fois, surestiment leurs capacités à endormir la méfiance iranienne et sous-estiment la duplicité de ces « partenaires » d'un genre inédit dans les annales des services secrets.

C'est ainsi que, dans la première moitié de l'année 2003, les autorités américaines et françaises vont participer à des opérations parfaitement conçues par le Vevak et scrupuleusement exécutées par leurs soins, opérations qui visent à anéantir la

Résistance iranienne en la privant de ses deux principaux points d'appui que sont les camps des Moudjahidines du Peuple d'Iran en Irak et le très pacifique siège du CNRI, en France, à Auvers sur Oise.

Le premier coup est porté en avril 2003 quand les forces dites de la coalition bombardent les camps de l'OMPI alors organisés en une « Armée de libération nationale iranienne » (l'ALNI), qui observe pourtant une stricte neutralité dans les combats qui ravagent l'Irak. Les aviations américaine et britannique tuent sans mérite une cinquantaine de résistants, qui n'opposent aucune résistance. Le commandement allié regroupe les quelques milliers de résistants dans le camp principal situé à Ashraf, à une centaine de kilomètres au nord de Bagdad et les désarme. La prise de conscience par l'état-major américain des dangers et, sans doute, des véritables enjeux de cette opération, font que les membres de l'OMPI, regroupés en un seul lieu, peuvent reprendre une vie normale, leur statut de personnes placées sous le régime de la quatrième convention de Genève ayant été reconnu. La connivence passée entre les autorités de Washington et celles de Téhéran est bientôt dénoncée par la presse américaine et il est mis un terme provisoire à cette première phase du plan du Vevak d'autant que les enquêtes approfondies auxquelles se livrent les services américains confirment que les résistants iraniens ne se livrent à aucune activité terroriste.

Quelques mois plus tard, le second temps de la manœuvre intervient, cette fois en France toujours à l'instigation du service iranien. C'est l'affaire du 17 juin 2003 qui voit la police française faire le « sale boulot » au bénéfice du Vevak, en une sorte de répétition, heureusement inachevée, de la rafle des 16 et 17 juillet 1942 : celle-ci avait mobilisé des effectifs jugés alors considérables (9 000 policiers requis en 1942 pour l'exécution d'une rafle à caractère aléatoire dans toute la région parisienne et un résultat final de 11 000 personnes appréhendées). Mais les autorités françaises vont faire mieux en 2003, en déployant 1 500 policiers et gendarmes pour cerner et faire irruption dans quelques résidences parfaitement identifiées à Auvers et Cergy-Pontoise et finalement interpellé 164 personnes. Cela constitue l'acte le plus achevé de cette collaboration, presque instantanément désavoué par la justice administrative puis par la justice judiciaire qui stoppent le processus.

Dans l'un et l'autre cas, la manœuvre iranienne a échoué sur les principes d'un Etat de droit et la rigueur d'institutions étatiques : l'armée aux Etats-Unis et la justice en France, appuyés sur des opinions publiques majeures. C'est donc, au final, un échec, qui sera parachevé dans les années suivantes par la radiation de l'OMPI de la liste européenne des organisations terroristes. Pour le CIRET-AVT qui n'a cessé de dénoncer une telle mesure adoptée en fonction de considérations de politique politicienne et en l'absence de tout critère OBJECTIF, le jugement de la Cour de Luxembourg replace le débat sur un terrain qu'il n'aurait jamais dû abandonner, celui du professionnalisme et de la crédibilité opérationnelle.

Aux Etats-Unis, le problème de l'inscription de l'OMPI sur la liste des FTO (*Foreign Terrorist Organisations*) n'est pas pour autant résolu : une décision de la Cour d'Appel de Washington met en demeure le Département d'Etat de procéder à la radiation, mais cette administration traîne les pieds ; tout aussi gravement et plus immédiatement, faisant fi des recommandations les plus raisonnables, le gouvernement américain confie la protection d'Ashraf aux forces irakiennes en 2009. Ce faisant, il outrepassé ses propres engagements de 2003 méconnaît les devoirs élémentaires qui découlent de la quatrième convention de Genève relative à la protection des personnes déplacées et il expose, en conséquence les habitants de ce camp à des dangers qui ne

sont pas imaginaires ; en témoignent deux opérations dites de « police » menées par les forces irakiennes qui font 47 morts et un millier de blessés parmi une population désarmée. La passivité des Etats-Unis est à la mesure de leur complaisance envers les mollahs.

Dans ces conditions, accroché à l'objectif du démantèlement, l'Iran va attendre patiemment que soit levé, en Irak, le seul véritable obstacle à son entreprise, la présence américaine, encore garante, quoique de moins en moins, des droits des résidents d'Ashraf. Ce sera chose faite en décembre prochain avec le départ des derniers soldats étatsuniens, Il est donc à prévoir que la fin de l'année 2011 s'annonce tumultueuse et même propice à une liquidation analogue à celle qui vit, en mai 1943, la fin du ghetto de Varsovie. Une telle issue qu'il faut tout faire pour éviter ne serait que l'épilogue indigne du combat mené avec opiniâtreté par une Résistance réellement démocratique quoiqu'en prétendent ses adversaires et ses détracteurs.

1. LES CAMPS DE LA RESISTANCE IRANIENNE EN IRAK

La création de camps militaires de la Résistance iranienne en Irak résulte de la conjonction de deux événements : le retrait des troupes irakiennes du territoire iranien en 1982 et la condition posée par Téhéran du départ des moudjahidines du peuple comme préalable à la libération des otages français au Liban.

Il faut d'abord faire litière d'une accusation portée par le régime à l'encontre de l'OMPI, à savoir leur collaboration avec l'agresseur irakien : c'est une contre-vérité flagrante, puisque, dans les premières années de la guerre Irak-Iran, nombre de Moudjahidines ont été tués sur le front ou faits prisonniers par l'Irak, ce qui ne les a pas protégés des représailles ni des exactions des gardiens de la révolution quand ils étaient repérés sur le front. Il est vrai qu'à compter de la libération du territoire national, la Résistance a appelé à la cessation des hostilités, mais l'ayatollah Khomeiny a rejeté cette sage recommandation, en dépit des résolutions de l'ONU, et poursuivi le conflit au prix de plus d'un million de morts et de mille milliards de dollars de destructions, Au contraire, l'OMPI et le CNRI (fondé en juin 1981 à Téhéran) ont appelé alors à la paix, rejoints sur ce point par le gouvernement irakien à partir de 1983. Autre contribution à la cessation des hostilités, l'adoption par le CNRI d'un plan de paix, ratifié par plus de 6 000 dirigeants politiques dans le monde, parmi lesquels Tony Blair, Gordon Brown ou Lord Robertson, futur secrétaire général de l'OTAN, accepté par l'Irak, mais obstinément repoussé par l'Iran.

Parallèlement à cet enfermement dans la guerre, l'Iran a fait de l'expulsion des membres de l'OMPI réfugiés en France la pierre d'achoppement des négociations engagées pour la libération des otages retenus au Liban. Cette politique de chantage a porté ses fruits puisque le gouvernement Chirac a multiplié les pressions pour que les principaux dirigeants de la Résistance quittent notre pays. C'est dans ces conditions que le 7 juin 1986, un millier de moudjahidines ont gagné l'Irak dont le gouvernement leur a accordé l'asile sur la base d'un accord de mutuelle indépendance, Le régime de Saddam Hussein était alors, il convient de le rappeler, l'allié de l'Occident et particulièrement de la France.

Le 1er juillet 1988, le Président de l'Irak avait donné acte aux moudjahidines de peuple de leur refus de travailler contre leur patrie, même tombée aux mains des religieux, ajoutant « nous respectons leur choix et nous les respectons en tant que force politique indépendante ».

C'est dans ce contexte qu'a été créée en juin 1987 l'« armée de libération nationale iranienne », où s'enrôlent de nombreux déserteurs des forces iraniennes, des officiers et pilotes de l'armée de l'air, et, bien entendu, des jeunes gens et jeunes filles exilés volontaires pour lutter les armes à la main contre les mollahs. L'ALNI a acquis ses lettres de noblesse en multipliant les coups de main contre les forces iraniennes tout en refusant inlassablement de s'engager aux côtés de l'armée irakienne dans le conflit avec l'Iran.

Cette attitude de neutralité constitue un des premiers devoirs d'une force militaire qui s'est SEULE, donnée les moyens, en particulier les armements, nécessaires à l'accomplissement de sa mission et n'a pas davantage entendu se mettre au service des autorités irakiennes. L'ALNI n'a évidemment pas pris part à la guerre du Koweït en 1991 ni, en 2003, à la deuxième guerre du Golfe. Ce strict respect de sa neutralité est un fait avéré, que confirment à mainte reprise les organismes de l'ONU en Irak, l'UNSCOM (*UN Special Commission*) et l'UNMOVIC (*UN Monitoring Verification and Inspection Commission*) qui lui succède jusqu'au déclenchement de la guerre de 2003 ; les inspecteurs de cette dernière organisation se sont rendus dans plusieurs bases des Moudjahidines du peuple, notamment à Ashraf et Badi à Aboughoreib, à l'ouest de Bagdad et ont constaté que le gouvernement irakien n'y exerçait aucune autorité; Dans un rapport daté du 15 décembre 1998 et adressé au Conseil de Sécurité de l'ONU, le chef de mission de l'UNSCOM écrit que « les sites appartenant à l'OMPI ne sont pas sous l'autorité du gouvernement irakien ». Le 9 décembre 2002, le gouvernement de l'Irak souligne que « les moudjahidines disposent des sites leur appartenant conformément à l'autorisation qu'ils ont reçue du gouvernement irakien, sans la moindre ingérence du gouvernement ». M'étant rendu à trois reprises dans des camps de l'OMPI, au cours des années quatre-vingt-dix, j'ai pu noter la totale liberté des unités militaires qui y stationnaient et l'absence de tout contrôle de la part des autorités de Bagdad. Il ne m'a pas davantage échappé que les Moudjahidines avaient une étonnante connaissance des positions et des déploiements de l'armée iranienne, ce qui m'a donné à penser que leur réseau de renseignements à l'intérieur du pays était d'une redoutable efficacité.

J'ai été également frappé par la large féminisation des unités, y compris de blindés, avec des équipages de chars entièrement féminins et par le niveau d'instruction exceptionnellement élevé de l'ensemble de ces volontaires. Lors de mon dernier déplacement à Ashraf, juste avant le transfert de la protection du camp de l'autorité américaine aux forces irakiennes, j'ai eu de multiples et longs échanges avec les habitants, librement et sans intermédiaires. Ces conversations m'ont confirmé dans l'opinion que j'ai des relations ouvertes et respectueuses qui prévalent entre les résidents d'Ashraf.

Affirmer, dans ces conditions, que l'OMPI offre toutes les caractéristiques d'une secte, comme l'ont fait les députés Jean-Louis Bianco, Jean-Jacques Guillet, Axel Poniatowski devant la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale le 5 octobre dernier, relève du procès d'intention gratuit, infondé et imprudent, ce qui est préoccupant s'agissant de parlementaires qui sont censés connaître le mieux qu'il se peut les dossiers diplomatiques de la France.

2. LE CONSEIL NATIONAL DE LA RESISTANCE IRANIENNE

Le Conseil national de la Résistance iranienne se présente comme une vaste coalition d'organisations, de groupes et de personnalités qui se réfèrent tous aux principes démocratiques universels et affirment leur opposition au principe du *Velayat e Faqih*, dit du « jurisprudent religieux » qui concentre tous les pouvoirs entre les mains d'un « Guide » désigné par un Collège des experts, tous religieux. Fondé en 1981 à Téhéran par Massoud Radjavi pour contrecarrer la toute puissance des mollahs et porter les valeurs de la démocratie laïque, défendues en son temps par le Premier Ministre iranien, le docteur Mohammad Mossadegh, il s'est évidemment expatrié sous la menace des gardiens de la révolution et siège aujourd'hui en Europe.

Le CNRI compte 500 membres, représentant non seulement les cinq organisations d'opposition au régime avec, en premier lieu, la plus nombreuse et la mieux structurée, l'Organisation des Moudjahidines du peuple, encore appelée « Organisation des moudjahidines e-Khalk », ou celle des feddayines du peuple, mais également les minorités ethniques et religieuses, Kurdes, Baloutches, Arméniens, Chrétiens, Juifs, Zoroastriens ou considérés comme représentatifs en raison de leur notoriété. Ses travaux s'organisent en fonction et à partir de 25 commissions, dont les présidents peuvent s'exprimer en tous temps et en tous lieux, ce qui confère à la Résistance iranienne une liberté de ton et une réactivité remarquables aux évènements. Ces commissions préfigurent le gouvernement provisoire de coalition qui serait appelé à gouverner le pays après le renversement de la Théocratie, pendant la période de transition indispensable.

C'est pour répondre aux besoins de l'administration de l'Iran et de la mise en place d'institutions démocratiques, que le CNRI, dont il faut rappeler qu'il a été fondé par Massoud Radjavi, a élu en 1993 Maryam Radjavi comme sa présidente pour la période qui suivra le renversement du régime ; ancienne dirigeante du mouvement étudiant d'opposition au Shah, cette femme d'une rare énergie assure tout à la fois la continuité du mouvement et l'affirmation de la place prise par les femmes au sein de la Résistance. Celles-ci sont d'ailleurs majoritaires au sein de l'instance de direction, soit 52%.

Depuis novembre 2002, et à l'issue d'une session plénière de deux jours du CNRI, un plan a été adopté pour former un « Front de solidarité nationale pour le renversement de la dictature en Iran » qui prolonge l'activité du CNRI : c'est lui en particulier qui garantit le respect de la « Charte des Libertés fondamentales pour l'Iran de demain », proclamée le 16 juin 1995 à Dortmund.

Maryam Radjavi assume pleinement ses fonctions de « représentante légale de la Résistance iranienne » et, nonobstant les turbulences du contexte politico-médiatique, elle sillonne l'Europe et le monde afin de donner un visage à la résistance et de porter un message aux antipodes de celui, intolérant et fourbe, de la théocratie. Reçue avec les honneurs d'un Chef d'Etat en exil, elle a acquis au fil des années une nouvelle stature et ses déclarations ne passent plus inaperçues, Indiscutablement, le CNRI, auquel aucune activité subversive ne peut être imputée, taille des croupières au régime religieux et l'on peut comprendre, dès lors, que son démantèlement soit devenu une priorité obsessionnelle pour le Guide suprême. Combinée avec la menace que fait peser sur le régime la présence d'une ALNI, proche de sa frontière avec l'Iraq, l'action de lobbying et

d'information – que le régime qualifie de « propagande » - du CNRI contrarie fortement les entreprises de déstabilisation menées à partir de Téhéran.

A partir de ce constat, l'Iran, auquel la France s'associe, engage une offensive de grande ampleur en 2003 ainsi que nous l'avons vu plus haut (page 2) afin de démanteler l'appareil politique de la Résistance. Le coup manque de fort peu son but, dans la mesure où le gouvernement Raffarin prend le parti, risqué sinon dangereux, de la complaisance envers l'ochlothéocratie. Le CNRI cueille alors les fruits de sa stratégie de patience et d'influence et, tout au contraire, y gagne une légitimité accrue; Les accusations de terrorisme avancées à l'appui des opérations d'une extrême brutalité conduites lors de l'opération « Théo », nom de code de la grande rafle de juin 2003, tombent les unes après les autres devant la justice tant administrative que judiciaire et la Cour européenne de Justice fait également litière de ces assertions en radiant l'OMPI de la liste européenne en 2008. Il ne reste que la France qui avait pourtant excipé, quand cela l'arrangeait, de la nécessité d'un alignement sur la position communautaire, pour maintenir, sans le plus petit commencement de preuve, ladite inscription sur sa propre liste.

A défaut d'établir le caractère terroriste de l'OMPI, qu'il ne faut pas confondre avec le CNRI, le gouvernement de Paris cherche alors à incriminer la Résistance dans des délits financiers et l'accuse de blanchiment d'argent, ce qui ne manque pas de cocasserie venant de membres d'un gouvernement aux prises avec la justice à partir des révélations tardives de bénéficiaires de rétro-commissions aux remugles préélectorales.

Il est au demeurant patent que le fonctionnement d'un entité aussi performante que le CNRI exige un financement important, surtout s'il entend se démarquer de toute aide extérieure. Le choix qui a été fait de l'appel aux militants et aux sympathisants n'est pas le plus facile mais il s'intègre dans une attitude de participation à une grande cause et de sacrifice personnel, dont les traductions les plus spectaculaires se voient à l'occasion des rassemblements traditionnels de juin. De grandes opérations de collecte de fonds sont ainsi organisées soit sous forme de téléthons soit sous celle de collectes sur la voie publique. A titre d'exemple, la chaîne de télévision d'opposition Sima-yé Azadi a réuni, en juillet 2011, un total de 3 280 000 dollars dont une notable partie provient d'Iran même, La signification de ces gestes est à rechercher dans l'indiscutable popularité dont jouit la Résistance, gage le plus assuré de son emprise sur une notable partie de la population. On peut aimer ou, au contraire, rejeter la cause de la Résistance mais force est de constater que deux éléments au moins attestent de sa force, la pérennité de son combat poursuivi depuis plus de trente ans, durée exceptionnelle dans l'histoire des mouvements d'opposition, et la qualité et l'ampleur des moyens propres qu'elle est en mesure de mettre en oeuvre pour faire triompher sa cause. Le fait que, selon la Résistance, de très nombreuses personnes aient annoncé vouloir verser une somme mensuelle « jusqu'au renversement de la dictature religieuse » et leur éventail, sociologique, générationnel et géographique, est également un gage de leur solidité. Certes, ces éléments de réponse émanent des cercles proches de l'OMPI, mais les faits sont là, de la démonstration de force de la structure, déjà patente sous le régime de son implantation en Iran, qui donnent beaucoup de crédit à leurs assertions.

Les enquêtes des services de police n'ont pas pu établir que l'OMPI ait pu bénéficier de concours extérieurs : les pays incriminés étant les monarchies de Golfe, Israël ou les Etats-Unis, outre qu'il faudrait faire la démonstration de l'intérêt que trouveraient ces Etats à financer la Résistance à un régime et Etat voisin, aucune trace

n'a pu être trouvée de mouvements de fonds délictuels et le directeur de la DST de l'époque en avait convenu dans les jours qui suivirent immédiatement la rafle.

Le non-lieu qui est prononcé, dans ces conditions, le 11 mai 2011, par les juges de l'instruction antiterroriste prend tout son sens en ce qu'il clôt une longue série d'affirmations qui sont autant de manifestations de manipulation.

3. LE MYTHE DE L'ORGANISATION TERRORISTE

Les fausses réputations ont, le plus souvent, la vie dure : telle celle qui colle à la Résistance iranienne, et tout spécialement, à l'OMPI, née d'une campagne de diabolisation du Vevak iranien avec l'impudence que lui confère ses propres crimes, si nombreux qu'ils le placent loin devant tous les services de répression des dictatures de tout poil, et de la lâcheté des chancelleries et des services occidentaux qui s'imaginent être en capacité de dompter la bête à force de concessions unilatérales; Le plus consternant dans toute la problématique terroriste est que les supposés spécialistes de cette lutte parfaitement ciblée ne sont pas en mesure de s'entendre sur des critères objectifs ni une définition de cette forme de subversion ; et qu'en conséquence la qualification diffère selon les pays, les circonstances, les régimes concernés et au gré des relations internationales.

Nous avons, pour notre part, posé des critères simples, peut-être même simplistes, qui ont le mérite de la clarté, et que nous n'avons jamais entendu contester. Ces critères sont les suivants, qui s'appliquent à des faits et non à des Etats, des organisations ou des personnes, car il apparaît que ce sont précisément les actions qui méritent d'être cataloguées et non les auteurs, si l'on veut s'épargner le ridicule de remettre le prix « Nobel » de la paix à d'authentiques criminels.

Sous cette réserve, est terroriste un acte qui vise délibérément des populations civiles, ou une action qui exporte la violence au dehors des frontières nationales. Cette définition a le mérite, selon nous essentiel, de faire une place à l'acte de résistance, non seulement concevable mais légitimé par la constitution de 1793 sous la dénomination de « droit de résistance à l'oppression ».

Or l'OMPI qui a été agressée par les islamistes dès les premiers mois de l'établissement du nouveau régime et dont on a tout lieu de supposer qu'elle a répliqué en attendant à la vie de plusieurs dignitaires religieux en leur qualité de responsables de la répression, n'a pas, pour autant, commis d'actions terroristes mais seulement exercé son droit de résistance à l'oppression. Cette position, qui n'est contestée que par ceux qui ne veulent pas considérer la véritable nature de la République islamique, a reçu une ratification inespérée et courageuse de la part du juge antiterroriste dans les attendus de l'ordonnance précitée de non-lieu du 11 mai 2011.

Celle-ci souligne, en effet, que « les cibles (de l'OMPI) sont systématiquement institutionnelles, parfois même militaires et les actions militaires (sont) présentées comme des réponses à des crimes commis par le régime iranien ». Elle précise, également que « les conseils des personnes mises en examen soulignent en effet que les actions armées menées par l'OMPI ne sont que l'expression du droit naturel et imprescriptible à l'oppression garanti par l'article 2 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen. Ce droit de valeur constitutionnelle, souligne la défense, est de même reconnu sur le plan international notamment par la Charte des nations Unies. De

plus, la France a longtemps reconnu que l'OMPI exerçait une « résistance légitime s'inscrivant dans le respect des normes internationales » en luttant « contre le régime brutal gouvernant l'Iran » puisqu'elle a accueilli en France et discuté avec les dirigeants de l'organisation et que ceux-ci ont bien souvent bénéficié du statut de réfugiés politiques ». Dans cette logique, « le CNRI, l'OMPI et l'ALNI sont une seule et même entreprise collective ayant pour but de renverser le régime en place en Iran. Le but recherché est donc clairement affiché et était connu bien avant qu'une quelconque enquête judiciaire ne soit initiée sur les activités de l'opposition au régime iranien installée à Auvers sur Oise ». « L'information judiciaire, poursuit l'ordonnance, a mis en lumière, avec plus ou moins de précision les différentes catégories de moyens utilisés, qu'ils s'apparentent à des actions de guerre lors du conflit Irak/Iran par l'utilisation d'une véritable armée, l'ALNI, ou qu'ils consistent en des actions armées en Iran revendiquées par l'OMPI ». Et il explicite : « La constitution d'une armée est incontestablement une action préparatoire à des offensives militaires, Ceci ne permet toutefois pas de confondre des offensives militaires avec des actes de terrorisme, Une offensive militaire débouchant sur un combat armé entre militaires identifiés comme tels, ne peut pas revêtir une qualification terroriste en droit français ». Cette distinction faite par le juge s'impose comme la preuve que l'OMPI n'a jamais cherché à dissimuler ses activités, bien au contraire, et qu'elle a, en quelque sorte, porté haut le drapeau de sa cause, ce qui est tout le contraire d'une action terroriste. Enfin la décision judiciaire s'accompagne de ce constat sans appel : « Le dossier ne contient pas la preuve d'une action armée visant délibérément la population civile ; Une telle démonstration validerait en effet la qualification terroriste en rendant inopérante toute référence à la résistance à l'oppression puisque la résistance à l'oppression implique a minima de viser l'opresseur, à savoir le régime en place, et non pas l'oppressé, la population ».

D'autre part, et cet attendu est fondamental, « si le juge ne peut pas se permettre de qualifier un régime en place de régime oppresseur, il ne peut pas non plus, en l'absence d'éléments suffisants, décider qu'un mouvement d'opposition est un mouvement terroriste plutôt qu'un mouvement de résistance. Le fait de ne pas pouvoir porter une appréciation sur le régime iranien sans entrer dans des considérations infiniment politiques ne signifie donc pas que le juge puisse qualifier ipso facto ses opposants de terroristes en l'absence de démonstration que ceux-ci ne peuvent en aucun cas se réclamer du droit de résistance à l'oppression. En l'absence, précisément, de données concrètes, d'éléments factuels probants, la règle fondamentale de notre code pénal selon laquelle le doute doit profiter aux personnes poursuivies doit être appliquée et conduit en l'espèce à l'abandon de la qualification terroriste retenue jusqu'alors ».

Dans un Etat démocratique respectueux des décisions de justice, a fortiori émanant d'une instance spécialisée, la section antiterroriste, un tel jugement vaudrait jurisprudence et serait admise par l'autorité publique comme s'imposant *erga omnes* mais il ne semble que ce soit le cas en France dans la mesure où tant le gouvernement que certains parlementaires persistent dans l'erreur et s'obstinent dans des déclarations qui contredisent les appréciations judiciaires, celles du juge d'instruction comme celles du parquet puisqu'il convient de noter que le Procureur de Paris a requis dans le même sens que le juge Trévidic.

Le juge d'instruction fait, en définitive, une application rigoureuse et incontestable du de la règle de droit, tout en laissant la porte ouverte à quiconque pourrait apporter des preuves de l'implication violente de l'OMPI dans des actions terroristes et cette prise de position adoptée à rebours des déclarations et des actions

judiciaires précédentes tranche déjà sur la conspiration de la malignité de la Résistance devenue une vérité d'évidence. Mais il faut aller plus loin : le fond du problème ne se situe pas sur le terrain juridique mais sur celui de la raison d'Etat, plus exactement, de la culture des intérêts, de cet emballement universel à faire prévaloir le ressort du profit sur toute autre motivation, à l'image de l'« *Advocacy Policy* » américaine qui, dans la guerre économique qui fait rage entre les puissants de ce monde, ne laisse de place ni à la morale ni à la justice.

4. LA PREPONDERANCE DU MERCANTILISME

La toute-puissance du fait économique se manifeste en toutes choses et en toutes occasions. L'Iran, fort de ses ressources pétrolières et de ses potentialités de production à bas coût, s'inscrit parfaitement dans la stratégie des plus grands groupes mondiaux; Il est toutefois contrarié dans ses entreprises par la mise en oeuvre de sanctions internationales, prenant leur source dans le défi lancé au monde par l'ochlothéocratie quant à sa politique nucléaire.

Constatant l'inanité de la politique dite du dialogue critique suivie par les Européens dans les années quatre-vingt-dix et prenant conscience de la gravité et de l'exactitude des révélations faites au monde par Mohammad Mohadessine, responsable des relations extérieures au sein du CNRI, les institutions internationales et les principales puissances hors la Russie et la Chine ont décidé de sanctions de nature à freiner sinon interdire le développement du programme nucléaire iranien : quatre séries de mesures sont intervenues, concrétisées par les résolutions 1737 de décembre 2006, 1747 de mars 2007, 1803 de mars 2008 et enfin 1929 de juin 2010 ; ces décisions du Conseil de Sécurité visent les déplacements de certaines personnes, les transports de matériels stratégiques, les opérations financières de certaines banques. Elles sont complétées par des sanctions prises unilatéralement tant par l'Union européenne que par les Etats-Unis.

Ces mesures conservatoires ne sont cependant pas de nature à dissuader certains grands industriels et pétroliers de commercer avec l'Iran et les arrangements pour contourner des dispositions déjà insuffisantes sont encouragés en sous-main par les gouvernements : pour ne parler que de la France.

L'exemple de la compagnie Total illustre tout à la fois l'étendue des accords et l'ampleur du système de corruption qui les sous-tend : c'est ainsi qu'à partir de 1997, Total conclut deux accords majeurs avec l'Iran, notamment pour l'exploitation de champ gazier de South Pars, le tout sur fond de crise diplomatique majeure provoquée par les suites de l'attentat du « *Mykonos* » à Berlin. Il en faudrait davantage pour arrêter Mr Christophe Jacquin de Margerie qui poursuit l'idylle en décrochant l'exploitation du gisement de Doroud en 1999, puis en 2003, année faste s'il en fut, trois autres contrats à Bihal, Bangestan et, de nouveau, South Pars.

Ces négociations ont fait d'autres heureux que les dirigeants de la compagnie française. La famille Rafsandjani se fait généreusement rétribuer jusqu'à ce qu'éclate le scandale, en 2006, à la suite d'informations venant de Suisse à propos du versement de commissions à une « fondation » sise à Dubaï et que préside le fils d'Hachemi Rafsandjani. Mr de Margerie est mis en examen par le juge Courroye dans l'affaire irakienne « Pétrole contre nourriture » et l'affaire iranienne promptement enterré.

L'affaire ne serait qu'un épisode de la lutte féroce que se livrent les grands groupes internationaux s'il ne venait s'y ajouter un relent malodorant avec la concomitance des poursuites et des arrestations à l'encontre des moudjahidines du peuple en juin 2003 ; on le sait, la rencontre des dates n'est jamais fortuite de la part des dirigeants iraniens qui cultivent le cynisme avec constance. Les considérations morales n'ont évidemment pas leur place dans la guerre économique a fortiori si les victimes potentielles ne sont que des proscrits étrangers.

La compagnie Total est suivie dans cette voie par des constructeurs automobiles comme Renault ou Peugeot et des banques. Ces engagements qui constituent autant d'emplâtres sur une jambe de bois, bénéficient aux mollahs qui dirigent le pays et n'oublient pas de confisquer la majeure partie des profits, tout en faisant la démonstration de leur incapacité à diriger le pays puisqu' à titre d'exemple, la principale raffinerie d'Iran détruite pendant la guerre Irak-Iran n'a toujours pas été reconstruite et qu'en conséquence ce grand pays producteur importe d'importantes quantités de produits raffinés.

Dans la course aux marchés rémunérateurs, les entreprises privées ne sont pas seules : les émissaires des gouvernements européens font antichambre à Téhéran et signent des accords dont la caractéristique commune est leur non-application. François Loos, ministre du commerce extérieur du gouvernement Raffarin en fait l'expérience en signant au printemps 2003 un « accord de protection des investissements » dont l'article 4 dispose que la France bénéficie d'une priorité « absolue » dans toute activité économique et commerciale avec l'Iran. Ce n'est que poudre aux yeux mais le gouvernement français s'en satisfait, comme il détourne le regard de la contribution iranienne à l'équipement du Hezbollah libanais et du Hamas palestinien et d'une manière générale à cet aspect très particulier du commerce international que représentent l'achat et la vente d'armements, le cas échéant copiés des modèles russes ou chinois. La République islamique se pose également en client empressé sur le marché des fournitures nécessaires au développement de son industrie nucléaire auquel il accorde une priorité absolue.

5. LE MYTHE DE L'ORGANISATION SECTAIRE

Comme toutes les organisations de résistance, le CNRI et l'OMPI, confrontés à une des répressions les plus féroces, comparable à celles que pratiquaient la Guépéou et la Gestapo, sont contraints, pour des raisons de sécurité, de protéger et de cloisonner leurs activités : la durée de leur combat, l'efficacité de leur appareil de collecte du renseignement, que nous verrons plus loin, attestent de l'efficacité de leur propre déontologie qui comporte l'inconvénient, pour qui ignore les nécessités du combat clandestin, de les désigner comme sectaires ou fanatiques. La propagande du régime s'est saisie de cette accusation et l'a abondamment développée, malheureusement relayée par certains « chercheurs » autoproclamés qui ont feint de voir dans leurs propres suppositions le reflet de la réalité.

A la différence des pays anglo-saxons qui admettent fort bien les expressions les plus diverses de la liberté de penser, la France, par ses origines latines et un dogmatisme très « catholique », est tentée de dénoncer comme « hérétique », comme non conformiste, tout courant de pensée qui ne s'inscrit pas dans la continuité des religions

ou des écoles philosophiques reconnues. Les condamnations, morales ou judiciaires, qui pleuvent sur les « Témoins de Jéhovah », persécutés par le nazisme, ne s'expliquent pas autrement que un penchant certain pour l'amalgame, argument étant pris des excès effectivement commis par des « chapelles » fondées sur la mégalomanie ou l'appétit de lucre de quelques charlatans.

A la vérité, s'agissant du CNRI et de l'OMPI, rien n'est plus éloigné de la réalité que cette assertion qui ne se fonde sur aucun fait précis : loin d'assujettir ses membres à des contraintes financières, organisationnelles ou religieuses, les deux organisations de la Résistance laïque cultivent des vertus antinomiques au sectarisme, la laïcité, l'élection, la responsabilisation, le volontariat, la place de la femme, et elles admettent, comme le fonctionnement du camp d'Ashraf en donne maint exemple, le principe du départ librement consenti, ce dont témoignent tous les anciens moudjahidines revenus à la vie non militante et qui conservent leur foi démocratique, en participant par exemple aux activités publiques de la Résistance.

S'il fallait un autre indice, parfaitement probant, de ce qu'aucune dérive sectaire n'affecte le fonctionnement du CNRI, il serait trouvé dans deux éléments :

- c'est d'abord le soutien qu'apporte à la Résistance l'ancien ministre Alain Vivien, ancien Président de la mission interministérielle de lutte contre les sectes, auteur, à ce titre, du rapport publié en 1985 et ancien Président du Centre Roger Ikor contre les manipulations mentales. Cet homme d'expérience et d'honnêteté qui s'appuie sur la place donnée au libre-arbitre, condition de l'expression de la liberté de penser et de croire comme de celle de se réunir et de s'exprimer, n'a pas craint de témoigner devant le Tribunal de Grande Instance de Paris du caractère démocratique et respectueux des convictions de chacun de ses adhérents que manifeste l'OMPI ;

- c'est ensuite, on l'aura deviné, le lourd et douloureux sujet des immolations par le feu qui voient, dans les heures qui suivent les opérations de police du 17 juin 2003, cinq personnes, deux hommes et trois femmes tenter de se donner la mort par crémation, trois devant les locaux de la DST à Paris, une à Londres devant les locaux de l'ambassade de France et une à Rome. Ces actes désespérés répondent-ils à des mots d'ordre ? À des consignes permanentes ? Ou s'agit-il d'initiatives spontanées ? Peut-on ou doit-on les tenir comme autant de gestes « sectaires » ? A cette dernière interrogation, la justice répond, sans ambiguïté, par la négative. Les débats qui se déroulent tant devant le Tribunal de Grande Instance de Paris que devant la Cour d'Appel d2montrent que les réfugiés iraniens qui ont consenti à ce sacrifice craignaient d'être expulsés et qu'ils en avaient de bonnes raisons, en se référant par exemple à l'exemple de deux des leurs réfugiés en Grande-Bretagne et « livrés » par la Syrie à son puissant allié, la veille de l'opération « Théo ». Les pressions, délibérées ou non, exercées sur Marzieh Babakhani, l'une des victimes, par la délivrance d'une convocation à la préfecture de police de Paris pour le réexamen de son statut de réfugiée ont pu être ainsi ressenties comme une menace imminente et l'ont déterminée à se donner la mort. C'est donc bien la crainte et non le fanatisme qui est clairement désignée par le juge comme la cause de cette série de suicides auxquels Maryam Radjavi a voulu, dès qu'on l'en a informée, mettre fin.

Dans le même esprit et avec le même objectif, le Vevak s'est appliqué à une véritable campagne de désinformation en suscitant des faux témoignages de la part de « faux repentis » et authentiques agents secrets qui excipent de mauvais traitements, de tortures, d'incarcérations, voire d'assassinats pour asseoir l'allégation de sectarisme; Il va jusqu'à fournir de fausses identités, des curricula vitae fabriqués pour justifier des poursuites contre les prétendues pratiques sectaires des deux organisations.

L'apothéose de ces manipulations a été atteinte à l'occasion des investigations engagées dans le cadre de la garde à vue des dirigeants du CNRI dans les jours qui ont suivi la rafle du 17 juin 2003 ; des agents iraniens se sont entremis pour amener devant le juge d'authentiques faux-témoins dont les assertions risquaient de peser lourd dans les décisions d'expulsion que l'autorité administrative était tentée de prendre et qu'elle a effectivement prise. Le renvoi de plusieurs des dirigeants du CNRI hors de France n'a alors tenu qu'à un fil, la suite que la justice administrative devait réserver aux recours aussitôt déposés. Le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise a été le premier à se prononcer sur les expulsions et, dans l'attente de leur exécution, les assignations à résidence décidées à l'encontre de ressortissants iraniens et d'abord d'une femme du nom de Fatemeh Hoafar le 7 août 2003. Quatre décisions similaires suivent que la Cour administrative de Versailles puis le Conseil d'Etat confirment.

La justice judiciaire a adopté la même attitude en ordonnant par l'entremise de la Chambre de l'instruction de la Cour d'Appel de Paris la remise en liberté des membres du CNRI incarcérés, dès le 3 juillet 2003.

Cette infirmation de mesures prévues de longue date constitue une première réponse claire aux allégations émises à l'encontre de la Résistance. Cette réponse émane de la justice, sous ses deux formes, l'administrative et la judiciaire, mais le pouvoir politique semble n'en faire aucun cas, ce qui confère désormais à ses prises de position un caractère pour le moins contestable. On a ainsi le sentiment, en écoutant s'exprimer le porte-parole du Quai d'Orsay sur le caractère terroriste de l'OMPI que la diplomatie française ne se réfère aux positions européennes que pour autant qu'elles lui conviennent.

6. LE MYTHE CONTRADICTOIRE DU COMMUNISME ISLAMIQUE

« Qui veut tuer son chien l'accuse de la rage », l'adage se vérifie pleinement à propos de la Résistance iranienne qui s'est vue accuser concurremment de communisme et d'islamisme, deux idéologies rigoureusement incompatibles. A la vérité, les explications de cette incohérence intellectuelle sont à rechercher dans les années cinquante quand fleurissait le maccarthysme aux Etats-Unis, l'anticolonialisme à l'ONU et dans les pays en quête d'émancipation et que l'Iran sorti d'une longue torpeur sous le règne de Réza Khan revendiquait ce qui paraît évident de nos jours, la disposition de ses propres richesses. La nationalisation de l'industrie pétrolière menée de main de maître par le docteur Mossadegh, contre la volonté de Mohammed Réza, l'affrontement avec les Etats-Unis et la Grande-Bretagne, le coup d'état fomenté par la CIA, tous ces épisodes d'une révolution démocratique tuée dans l'oeuf par celles-là même des grandes puissances qui se faisaient les champions de la démocratie face au communisme de l'URSS sous-tendent la constitution d'une Résistance qui ne peut trouver qu'en elle-même les raisons et les aspirations de l'indépendance et ne trouve, dans son environnement, aucun modèle qui réponde à ses idéaux. La brutalité du Shah, sa soumission aux nouveaux venus sur la scène moyen-orientale, les USA, fait bientôt de l'ancienne Perse l'un des points d'accroche de la politique du « *Containment* », ce dispositif d'endiguement de l'expansionnisme soviétique qui inclut, en allant vers l'Ouest, la Turquie, Israël et l'Allemagne. Le jeune nationalisme iranien ne peut consentir à cette vassalisation et il se donne à travers une organisation originale, les

Moudjahidines de peuple, la structure qui convient à la clandestinité où il est contraint ; en face, le régime a mis en place un instrument de contrainte efficace, la SAVAK, avec l'aide de la CIA et du MOSSAD et la contestation publique est impossible.

L'Organisation des Moudjahidines du Peuple d'Iran est fondée en 1965 par trois jeunes intellectuels, Mohamad Hanifnejad, Saïd Mohsen et ali-Asghar Badizadegan : leur ambition est de créer une organisation musulmane, progressiste, nationaliste et démocratique. Adhérents du Mouvement de Libération de Mehdi Bazargan, ils pensent qu'une nouvelle interprétation de l'islam, dans un sens démocratique, est chose possible; Ils se heurtent aussitôt aux tenants d'un cléricalisme réactionnaire qui, chassant sur les mêmes terres, deviennent leurs rivaux et même leurs ennemis. Leur seconde ligne stratégique est la contestation du régime par la résistance armée, seule solution face à la toute-puissance de la Savak. Mais, celle-ci qui ne les identifie pas tout de suite, finit par les localiser et les arrête dans leur quasi-totalité en 1971. C'est à la faveur de cette décapitation qu'interviennent les événements qui expliquent l'accusation de marxisme. En effet, les chefs historiques du mouvement étant incarcérés – et bientôt exécutés – une faction minoritaire déclenche un coup d'état à l'intérieur du mouvement, supprime les rares dirigeants encore en liberté, et radicalise l'idéologie de l'OMPI en supprimant toute référence au Coran. Le régime du Shah met à profit cette confusion et dénonce le « marxisme islamique » de l'OMPI.

Durant ces années noires, un homme va sauver l'organisation de l'incohérence et de la disparition, il s'agit de Massoud Radjavi dont le frère Kassem a empêché de justesse l'exécution et qui, de sa prison, reprend en mains l'ensemble de l'appareil. Au départ du Shah, il reconquiert rapidement un énorme soutien populaire et, dans son « programme d'attente minimum » de 1979, pose comme terme de l'alternative proposée au peuple iranien, la démocratie pluraliste. Toujours en se référant à l'islam comme religion mais en admettant l'ensemble des autres confessions, il rejette le marxisme et balaie ainsi toute ambiguïté quant aux idéaux de l'OMPI. La suite est connue, qui est le cheminement dans l'opposition à l'intégrisme religieux d'une organisation qui n'a pas oublié ses débuts difficiles et s'organise rapidement, en conséquence, dans la clandestinité. Aujourd'hui, plus de trente ans après son affrontement à la pire dictature qui soit, l'OMPI peut se targuer d'avoir remporté la gageure d'une résistance qui n'a sombré dans aucun des excès qui, souvent, altèrent ou déforment le message de l'opposition.

D'autres formations manifestent leur hostilité au pouvoir religieux, le parti communiste Toudeh par exemple, ou encore les feddayines du peuple, ou encore des minorités religieuses ou ethniques comme les sunnites ou les Kurdes d'Iran, mais aucune ne manifeste une telle combativité, celle-ci reconnue au passage par le Vevak et ses mandants ni une telle constance dans l'action.

L'OMPI doit cette pérennité et cette cohésion à une discipline librement consentie, ce qui est peu habituel dans nos sociétés occidentales. Cette rigueur est assise sur des convictions politiques, philosophiques et religieuses au-dessus du commun ; conjuguée à un professionnalisme visible dans tous les actes de la vie de l'organisation, elle peut étonner voire susciter des commentaires malveillants de la part de ceux qui ont perdu, au fil d'une évolution émoullissante, le sens et les atouts du militantisme, désormais confiné dans les arcanes des formations extrémistes. Ces mêmes contempteurs de la Résistance ignorent le formidable ressort que représentent l'idéal démocratique, le combat contre l'injustice et la tolérance, cette dernière vertu faisant à elle seule le partage entre le totalitarisme et le respect des droits de l'Homme.

7. L'ACCUSATION D'INGERENCE DANS LES « AFFAIRES KURDES » ET « CHIITES »

C'est une accusation très lourde que celle prononcée par des esprits superficiels et véhiculée par des hommes politiques de tout premier plan, comme le ministre de l'Intérieur de 2003 devant la représentation parlementaire et qui met à la charge de l'ALNI la participation aux massacres de populations kurdes et chiites perpétrées par les forces de Saddam Hussein avec le recours à des armes de destruction massive. J'ai traité de ce sujet dans un ouvrage précédent et démontré l'inanité de cette thèse qui ne s'appuie, en vérité, que sur les allégations du Vevak.

La réalité est toute différente. Le Kurdistan d'Irak a fait l'objet d'une attention particulière de la part du Vevak dans les années qui ont suivi la première guerre du Golfe et plus précisément en mars et avril 1991. Comme toujours la manoeuvre était subtile et double, de dresser, d'une part, l'une contre l'autre la population kurde et les militants de la Résistance, et, d'autre part, de dissimuler l'envoi de milliers d'agents iraniens en Irak pour détruire les bases de l'ALNI en Irak. Il s'agissait ainsi de donner l'impression du soutien des mollahs à la cause kurde alors même qu'en Iran les moudjahidines de peuple appuyaient les revendications des minorités, dont celle des Kurdes, et alors que ces derniers avaient soutenu la candidature de Massoud Radjavi à l'élection présidentielle. Dans le même temps, Téhéran n'hésitait pas à commettre des massacres au Kurdistan iranien qui n'avaient rien à envier à ceux prêtés à raison au régime de Bagdad, le général iranien Ali Sayad Chirazi y gagnant à la fois ses galons et le surnom de « boucher du Kurdistan ». La revendication kurde de l'autonomie, voire de l'indépendance, concerne une vaste région transfrontalière entre Irak, Iran, Syrie et Turquie ; popularisée par d'éminentes personnalités telles Danielle Mitterrand ou Bernard Kouchner, elle s'exprime à travers plusieurs organisations qui traduisent autant d'orientations politiques différentes, voire divergentes ; le PKK en Turquie, l'UPK de Jalal Talebani, le PDK de Massoud Barzani en Irak, Komala et le PDKI de Ghassemlou en Iran.

L'OMPI entretient depuis son implantation des relations confiantes avec le parti démocrate du Kurdistan et, très vite, ce dernier dément les accusations portées contre son allié iranien. Hoshyar Zibari, chargé des affaires étrangères du PDK dément ainsi toute présence de l'OMPI au Kurdistan lors de la seconde guerre du Golfe et l'UPK, de son côté, nie que l'OMPI ait joué « un rôle dans les affaires intérieures de l'Irak ou dans la répression des Kurdes irakiens » par la bouche de Mohammad Mehdi Hatchem, son représentant dans la province de Dyala le 28 mai 2007. Il est certes advenu qu'un grave incident ait mis en présence en 1991 une unité de blindés de l'ALNI et des milices de la localité de Kelar, mais cet affrontement s'est soldé par le massacre des seuls soldats de la Résistance par une population qui s'est méprise sur leurs intentions, sans que ces militants aient fait acte de riposte; Il est également arrivé que l'UPK ait lancé des assauts contre l'OMPI sous la pression de Téhéran et en fonction d'accords entre le Vevak et le service de Zanyari mais finalement la vérité a prévalu et la légende a vécu, en Irak même, qui ne vaut assurément pas d'être reprise par des relais européens.

L'engagement de Madame Danielle Mitterrand aux côtés de la Résistance iranienne témoignerait, s'il en était besoin, de la fausseté des allégations des adversaires de l'OMPI à ce sujet, compte-tenu du soutien constant et courageux qu'elle n'a cessé d'apporter à la cause kurde.

La même observation vaut pour les chiites du sud de l'Irak. La propagande du Vevak a tenté d'impliquer l'OMPI dans les opérations de répression engagées à l'encontre des chiites irakiens, révoltés contre le pouvoir central au lendemain de la première guerre du Golfe et encouragés en sous-main par les Américains. Dans le quotidien Az-Zaman, qui représente à l'étranger l'opposition irakienne la plus crédible, son rédacteur en chef Saad Al Bazaaz écrit : « Des sources indépendantes disent que les allégations contre les Moudjahidines du Peuple selon lesquelles ils feraient partie des forces paramilitaires utilisées par le Président irakien Saddam Hussein dans une guerre « probable » sont fausses et proviennent des services de renseignement iraniens ». Les transfuges du Vevak confirment ces témoignages, tel Jamshid Tafrichi qui, sous serment, devant la Cour d'Appel de District de Columbia déclare en 2001 : « J'avais pour mission de raconter aux organisations internationales et aux gouvernements étrangers que l'OMPI avait écrasé le soulèvement kurde en Irak, l'opération était menée sous la direction de Nasser Khajeh Nouri, l'agent du régime aux USA ». Nous verrons plus loin, lorsque nous traiterons du rapport de l'ambassadeur Lincoln Bloomfield les conclusions qui doivent être formulées quant à cette campagne de désinformation qui vise rien de moins qu'à diaboliser la Résistance.

8. LA DIABOLISATION DE LA RESISTANCE

Tous ces arguments aisément démontables ne porteraient guère s'ils n'étaient relayés, soutenus même, par un véritable lobby, apparemment peu structuré mais en réalité organisé et mené par le gouvernement des mollahs. L'enjeu est d'importance puisqu'il s'agit de la survie d'un régime contesté de l'intérieur et confronté à un environnement hostile et déterminé. Tous les moyens de l'Etat sont mobilisés pour cette mission vitale qui, non content de cibler et d'annihiler la seule forme de contestation crédible, à savoir le CNRI, doit neutraliser les tentatives, il est vrai peu convaincantes, des diplomates étrangères pour interdire à l'Iran l'accès au nucléaire militaire et mettre un frein à ses menées expansionnistes, territoriales au Bahrein, idéologiques au Liban, à travers le Hezbollah, politiques en Palestine grâce au Hamas, cependant sunnite. Il est certain que le renforcement formidable que constituerait la possession de l'arme nucléaire par les pasdarans affecterait profondément et durablement la donne géopolitique de l'ensemble du Proche-Orient et ajouterait aux menaces qui pèsent sur son équilibre.

En fonction d'un schéma analogue à celui mis en place par l'Union Soviétique dans les années soixante et que la DST a parfaitement identifié et analysé dans les années quatre-vingt, les représentations diplomatiques, les universités, les organismes d'échanges extérieurs, tant scientifiques que commerciaux, les partenaires privés, tout ce qui « bouge » et « échange », est mobilisé pour « La » cause ; le Vevak assure la coordination et la direction de cet ensemble tentaculaire comme la VPK le faisait du dispositif soviétique. Tous ces Iraniens qui, après tout, servent une politique apparemment nationale ; qu'ils soient ou non des professionnels du renseignement ou de la désinformation, s'appuient sur des partenaires français dont les motivations sont fort différentes. Celles-ci vont de la naïveté exploitée à la complicité consciente et à l'intéressement financier, ces trois explications pouvant fort bien se combiner ce qui rend aléatoire toute tentative de les classer absolument.

Un trait commun les caractérise néanmoins : à l'exception de quelques personnages ouvertement déclarés « iranophiles » et qui sont en réalité les propagandistes d'une ochlothéocratie détestable, ils n'osent guère afficher un soutien marqué à la forme du régime et se comportent en séides honteux, peut-être d'autant plus dangereux qu'ils affectent un certain recul face aux excès publics de la dictature; Ils ne sont pas si nombreux qu'on ne puisse en citer quelques-uns, plus particulièrement emblématiques de cette dérive « collaborationniste ».

Il en va ainsi de Madame Nathalie Goulet, sénatrice de l'Orne, qui, le 10 novembre 2011, au cours de la séance des questions au Gouvernement, devant la Haute Assemblée, prêche pour l'entente avec un pays qu'un dernier rapport de l'AIEA accable. Même si elle prend la précaution oratoire de dire qu'elle n'a pas de sympathie particulière pour le régime religieux, elle développe une argumentation de nature à justifier la possession par l'Iran de l'arme absolue, la bombe atomique. Les sourires narquois de ses collègues attestent de la réputation qui est désormais la sienne sur le sujet, mais le fait demeure du dévouement de l'ancienne collaboratrice, puis épouse, du Sénateur Daniel Goulet à l'Iran des mollahs.

Les membres des groupes d'amitié France-Iran à l'Assemblée et au Sénat que j'ai cités dans un précédent ouvrage (*Vevak, au service des ayatollahs*), ne sont pas tous des défenseurs de la pire dictature qui soit et leurs prises de position sont souvent plus nuancées que celles de la sénatrice Goulet. Mais certains se font les propagandistes d'une thèse rigoureusement erronée, celle de l'évolution démocratique du régime. Cette assertion est totalement fallacieuse, dans la mesure où c'est le principe vital consubstantiel à l'existence même de la théocratie qui serait mis à mal par l'introduction d'éléments de pouvoir laïc et libéral dans une machinerie qui ne PEUT en tolérer aucun.

Le principe de la concentration de tous les pouvoirs dit du « jurisprudent religieux » ne souffre aucune amodiation, sauf à se dissoudre et les mollahs sont dans leur logique quand ils se refusent à introduire la plus petite parcelle de souveraineté populaire dans leur organisation. Le fait qu'il aient érigé un décor à la « Potemkine » qu'ils appliquent à la présentation de leur Etat n'implique nullement que le pouvoir se partage, ni qu'ils acceptent de contre-pouvoirs à ceux, exorbitants, du « Guide » comme les véritables démocraties le feraient, A tous ces politiques mal informés, la réponse des événements de l'été 2009 est cinglante qui les plonge dans un profond embarras : rares sont pourtant ceux qui en ont fait l'aveu.

Au delà des politiques et à leurs côtés, s'affichent des hauts fonctionnaires, comme l'ancien ambassadeur François Nicoulaud - l'« ambassadeur heureux » selon ses propres déclarations – qui vient assister à deux reprises et publiquement un agent reconnu du Vevak qui m'a assigné pour diffamation et, au passage, perd son procès. L'ancien directeur du cabinet de Pierre Joxe, lui-même « ami » de cet agent du Vevak, ce qui en dit long sur les connexions du ministère du renseignement iranien, va jusqu'à siéger à côté de l'avocat du régime devant la Cour d'Appel de Paris. Il n'a de cesse, au cours de ces procès, de diaboliser l'OMPI et le CNRI, qui ne sont pourtant pas partie au débat. Cette haine farouche et inhabituelle de la part d'un diplomate à l'encontre de la Résistance iranienne est partagée par un magistrat en exercice, ancien procureur à la section antiterroriste de Paris, lors de sa déposition devant le TGI de Paris : ce magistrat, complètement hors sujet d'ailleurs, vient impudemment évoquer à la barre du tribunal des investigations en cours et comme telles couvertes par le secret de l'instruction.

Prompts à dégainer l'arme de la diffamation, ce qui souligne l'inconfort de leur situation, quelques universitaires ou chercheurs autoproclamés agissent eux aussi dans le double sens d'une banalisation des méthodes barbares de la théocratie, pendaisons, lapidations, tortures, massacres en tous genres, et de l'existence d'une fraction « modérée », sinon, pour les plus hardis, démocrate dirigée par des leaders raisonnables, au premier rang desquels l'ancien Président Khatami, Mir Hossein Moussawi, Ali Akbar Rafsandjani, Ali Larijani, et Mehdi Karoubi, le tout sous l'oeil bienveillant et paternel du Guide suprême, l'ayatollah Khatami.

Or, rien n'est moins vrai; A considérer leurs parcours en trente et quelques années de komeinisme, les personnages qui se sont portés sur le devant de la scène au point d'inspirer confiance au monde occidental ne diffèrent en rien des « faucons » bien connus de la présidence de la République, Khatami, ancien ministre de l'orientation islamique et ancien Président de la République sous le mandat duquel les violences n'ont ni cessé ni même régressé, Moussawi, ancien Premier Ministre de Khomeiny dont la mandature est entachée du sang des 30 000 prisonniers politiques assassinés dans les prisons en 1988, Mehdi Karoubi, disciple de Khomeiny, membre du Conseil de discernement qui désigne le Guide Suprême, ne s'opposent à Mahmoud Ahmadinejad que par ambition personnelle et non pour porter un message rénovateur, Une chose est de considérer la compétition pour le pouvoir, somme toute normale, une autre est d'en déduire que le débat démocratique progresse. Dans le chassé-croisé des secrétaires généraux du PCUS et des maîtres de l'URSS de l'ère post-brejnévienne, nul ne se serait avisé de voir une avancée démocratique; Or c'est précisément ce qu'il advient au sujet de l'Iran quand, prenant leurs illusions pour des réalités, de bons esprits concluent à la libéralisation et à la démocratisation de la « vie » politique d'un pays qui n'en connaît précisément aucune alors qu'il ne s'agit que de péripéties personnelles. Dans les événements de l'été 2009, aucun des contestataires de premier plan n'a remis en cause le *Velayat e Faqih* dont les manifestants de la rue demandaient l'abandon. Ils ont pourtant été encensés comme les courageux tenants de la liberté et les chefs de file d'un mouvement populaire qui ne se reconnaissait pas en eux;

Ces erreurs manifestes d'appréciation que nombre de journaux, à commencer par le très autorisé « *Le Monde* », diffusent sans bien mesurer quel formidable encouragement ils apportent au régime clérical, pèsent lourd à l'heure des comptes. Ceux qu'il faut faire, en s'abstenant de comparaisons fallacieuses avec d'autres dictatures, en d'autres lieux et en d'autres temps. Alors que la seule question valable et recevable est celle-ci : « Qu'avons-nous fait pour aider la Résistance ? »

9. LA REPONSE DE LA RESISTANCE

Pour contrer ces agressions, la Résistance, qui a renoncé à toute forme de lutte armée, mise sur l'engagement et le militantisme de ses partisans. Depuis une bonne vingtaine d'années, les femmes et les hommes du CNRI sillonnent et quadrillent les villes et les campagnes d'Europe et d'Amérique, « font » les couloirs et les antichambres des assemblées politiques et des administrations et s'appliquent à convaincre, un par un, tous ceux qui comptent dans la vie d'une nation, du bien-fondé de leur cause.

Sans disposer, loin s'en faut, des rentrées financières des associations ni des subsides versés à des individus favorables au régime, ils parviennent, grâce aux

contributions volontaires des militants, à alimenter un budget difficile à quantifier mais qui suffit à l'organisation des diverses activités, publiques ou non, des meetings gigantesques, comptant jusqu'à cent mille personnes, des rassemblements ciblés devant des instances décisionnelles, des réunions thématiques, bref de l'ensemble des actes par lesquels une organisation d'opposition affirme son existence. Il ne faut pas s'y tromper : le CNRI et, derrière lui, l'OMPI vivent grâce à la multitude des concours et des sacrifices de ses nombreux soutiens, en Iran et au dehors. Sans doute, ses adversaires ne mesurent-ils pas avec suffisamment de recul l'ampleur de cette implantation populaire qui est la clé du succès et de l'incroyable solidité du mouvement. Pourtant, le gouvernement iranien n'a pas hésité à désigner clairement les « Monafeghines », c'est-à-dire les « hypocrites », surnom qu'il donne aux Moudjahidines du Peuple, comme les instigateurs des révoltes populaires qui secouent de plus en plus durement le régime, les contestataires ne craignant plus de demander le départ du Guide suprême et l'abandon de la doctrine du Velayat e Faqih. L'OMPI assume cette responsabilité qui lui confère la position officialisée de premier mouvement de résistance.

De plus en plus fréquemment, il est fait référence à la lutte que se livrent la théocratie et son opposition laïque et démocratique, en dehors même de l'Iran, et l'on comprend dès lors que le CNRI comme l'OMPI fassent l'objet de toutes les sollicitudes. Ce qui, en revanche, est moins compréhensible, c'est que les pays pour lesquels l'Iran concrétise une menace bien réelle, ne soutiennent pas la Résistance dans son combat, et a fortiori, contrarient ses activités. Sans doute cette passivité négative résulte-t-elle d'une méconnaissance globale du problème qui exige d'être corrigée, par le recours à des observateurs impartiaux et à des études objectives.

10. LE RAPPORT BLOOMFIELD

Akin Gump, une association américaine, a mandaté un consultant international de haut niveau aux fins de recenser les griefs communément formulés à l'encontre et d'y apporter des éléments de réponse. Cette personnalité insoupçonnable est l'ambassadeur Lincoln Bloomfield Jr dont le parcours l'a conduit à s'intéresser aux affaires moyen-orientales et de désarmement. Il préside actuellement le Centre Stimson à Washington, groupe de réflexion sur la sécurité. L'ambassadeur Bloomfield a présenté son travail le 16 août dernier,

Il y recense dix allégations qui sont les suivantes :

- ❶ L'OMPI a tué des fonctionnaires, des entrepreneurs et un cadre américain en Iran durant les années 1970 ;
- ❷ L'OMPI a pris part au siège de l'ambassade des Etats Unis et a mené des attaques terroristes contre l'Iran pendant près de vingt ans, à partir des années 1980 ;
- ❸ L'OMPI s'est rangée derrière Saddam Hussein et a combattu l'Iran à partir de 1980, d'où la haine du peuple iranien à son égard (et donc aucune chance d'accéder au pouvoir en cas de chute du régime des mollahs) ;
- ❹ L'OMPI s'est opposée à l'armée américaine dans la guerre du Golfe de 1991 et à l'intervention de 2003, utilisant son propre armement pour tirer sur les forces américaines ;

- ⑤ L'OMPI a participé à l'écrasement des Chiites du Sud par Saddam Hussein après la guerre du Golfe ;
- ⑥ L'OMPI a participé à l'écrasement des kurdes du Nord par Saddam Hussein après la guerre du Golfe et a caché des armes de destruction massive (chimiques et biologiques) fournies par l'Irak qui ont été utilisées contre des villageois kurdes à Halabja ;
- ⑦ Dès les années 1990, l'OMPI a fait subir des lavages de cerveau, a emprisonné et a torturé des membres de sa propre organisation qui voulaient quitter le camp d'Ashraf ;
- ⑧ L'OMPI fonctionne comme une secte, séparant les couples mariés après 1991 et envoyant leurs enfants au loin, interdisant aux femmes célibataires de se marier et prônant le suicide par le feu ;
- ⑨ Les convictions de l'OMPI sont profondément ancrées dans des principes d'extrême-gauche, anti-démocratiques et anti-américains. Elle ne prétend soutenir les principes de la démocratie que pour flatter les oreilles occidentales ;
- ⑩ L'OMPI continue d'avoir la capacité et l'intention de commettre des actions terroristes.

Sur chacun de ces dix points, le rapport fournit des explications précises, sinon convaincantes, qu'il faut examiner ici :

① Sur l'assassinat de ressortissants américains dans les années 1970, il doit être noté que les dirigeants de l'OMPI étaient alors emprisonnés – et rapidement exécutés – et que c'est précisément à la faveur de cette vacance qu'un groupuscule marxiste a tenté un véritable coup d'Etat pour durcir la ligne du mouvement : ce sont les mêmes extrémistes qui sont responsables du meurtre des six ressortissants américains et il n'est pas sérieux d'en « créditer » Massoud Radjavi et ses amis qui étaient alors détenus. Il faut ajouter que le cadre légal standard de prise en compte des activités dans la procédure juridique de classification américaines des FTO (*Foreign Terrorist Organisations*) est de 2 à 5 ans et que plus de trente ans se sont écoulés depuis lors;

② Sur les événements qui se sont déroulés en Iran après le renversement du régime impérial, il faut distinguer ceux relatifs à la prise des locaux diplomatiques américains où l'OMPI n'a pris aucune part, et ceux qui ont opposé avec violence le « parti religieux » et celui des laïques de l'OMPI : à cet égard, l'organisation des Moudjahidines a pu « commettre des actes de violence ciblés contre les forces, les biens et les fonctionnaires du gouvernement révolutionnaire iranien, sans pour autant commettre aucun acte de violence aveugle contre des civils innocents »: telle est la conclusion à laquelle parvient le rapport Bloomfield, qui qualifie par conséquent la riposte de l'OMPI de « résistante » ;

③ Sur la participation de l'OMPI à la guerre contre l'Iran, il apparaît bien que rien ne peut soutenir une telle assertion, celle-ci ayant pris part aux combats pour libérer le sol national jusqu'en 1983, puis ayant prêché pour une paix que l'ayatollah Khomeiny a refusé pendant cinq années encore. La qualité des relations entre Saddam Hussein et Massoud Radjavi n'est en revanche pas niable mais elle ne constitue en rien une faute ;

④ Sur la présumée participation de l'OMPI à la seconde guerre du Golfe, cette assertion est totalement erronée, le porte-parole du Département d'Etat ayant déclaré en juillet 2004: « nous les avons clairement identifiés comme non-belligérants dans ce conflit » ;

- ⑤ Ainsi que nous l'avons souligné plus haut, cette allégation est totalement fautive (point 7) ;
- ⑥ Cette question a été également évoquée plus haut (point 7) ;
- ⑦ Sur les pressions exercées sur les résidents d'Ashraf, largement fondées sur un rapport d'Human Rights Watch, cette assertion est catégoriquement démentie tant par une délégation de parlementaires européens, il est vrai favorable à la Résistance, que par les autorités militaires américaines en Irak. Par ailleurs, un transfuge du Vevak a expliqué comment cette question était « traitée » par le ministère du renseignement iranien, et les services néerlandais et allemand se sont également inquiétés de ces manipulations. Au total, la balance penche nettement du côté de l'OMPI qui dispose des meilleurs arguments;
- ⑧ Sur le caractère « sectaire » de l'OMPI, il a été répondu plus haut (point 5) ;
- ⑨ Sur l'accusation de convictions antidémocratiques, le rapport fait état de nombreux témoignages et soutiens internationaux qui s'inscrivent en faux contre une telle assertion; Il souligne la cohérence et la netteté des déclarations de Maryam Radjavi, inlassablement réitérées :
- ⑩ L'assertion selon laquelle l'OMPI serait toujours en capacité et en intention de commettre des attentats ne tient pas une seconde et le rapport recense quelques déclarations de hauts responsables américains qui la réfutent catégoriquement ;

Dans sa conclusion, l'ambassadeur Bloomfield conclut que « toute information crédible démontrant que l'OMPI a récemment commis des actions terroristes est certainement classée secrète ; les sources disponibles et examinées dans le cadre de cette étude suggèrent fortement qu'un tel comportement est inexistant ». Il termine par un développement sur la situation du camp d'Ashraf qui constitue le souci majeur des dirigeants de la Résistance.

11. RETOUR SUR ASHRAF POUR CONCLURE

Aujourd'hui, au-delà de la désinformation dont le CNRI et l'OMPI sont l'objet, toute l'énergie de la Résistance est concentrée autour et sur le camp d'Ashraf, L'enjeu, quelques kilomètres carrés dans un désert infertile, quelques milliers de femmes et d'hommes désarmés, privés de moyens d'action voire de subsistance, tout ceci pourrait paraître dérisoire si, transcendant ces données, ne se profilait la perspective d'un bouleversement fondamental en Iran et dans tout le Moyen-Orient dont, en définitive, pourrait dépendre la paix du monde.

Ce qui doit retenir notre attention en ces temps de vive tension et d'agitation plus ou moins spontanée au Proche et au Moyen-Orient, ce sont, d'une part, les modifications intervenues ou à venir du contexte régional, et de l'autre, l'altération de la situation en République islamique. Ou si l'on préfère, les menaces qui se portent sur la théocratie, à l'extérieur, et à l'intérieur.

Dans le contexte des « révolutions arabes », un monde auquel l'Iran n'appartient pas mais dont il s'est rendu solidaire par ses propres ingérences au Liban et en Palestine, les développements de la contestation en Syrie sont lourds de conséquences au-delà de l'Euphrate. Le soutien que les mollahs ne marchandent pas à Bachir El Assad, directement en « volontaires » et en armes, indirectement par Hezbollah interposé, est clairement identifié et va installer la République islamique soit dans le camp des vainqueurs soit dans celui des vaincus. Ce que le régime avait su éviter, à force de ruse et de dissimulation, son implication dans la première et même la seconde guerre du Golfe, cette fois se fera au grand jour. La connexion entre les deux pays qui n'ont assurément pas les mêmes idéaux ni les mêmes ambitions s'expose au grand jour. La tendance islamiste de la révolution arabe doit se rendre à l'évidence du jeu iranien : Téhéran a eu beau reconnaître et soutenir le CNT libyen, fortement mâtiné d'intégrisme, son appui à l'homme fort de Damas ne passe pas inaperçu. Quelles seront les conséquences de ce soutien à celui qui défie les frères musulmans à Deraa et s'associe à leur lutte à Gaza ? Il est encore prématuré d'en juger. Mais une chose paraît acquise, l'apparition d'une fissure à l'intérieur du front syro-palestinien qui contrarie la politique anti-israélienne tout azimut de Téhéran.

A cet embarras qui devait fatalement advenir, étant donné les contorsions de la politique extérieure de l'Iran religieux, viennent s'ajouter les retombées de sa politique nucléaire que les plus complaisants des observateurs ne peuvent que porter à son débit, tant la mauvaise foi d'un gouvernement qui simulait la bonne volonté éclate au grand jour. De tous ceux qui prétendaient que l'Iran ne cherchait nullement à se constituer un arsenal nucléaire, et qui sont aujourd'hui contredits par les faits, combien ont-ils reconnu leur erreur ? La crédibilité de l'Iran en est fortement compromise et il sera désormais difficile de croire ses représentants quand ils viendront protester de leur bonne volonté.

La situation n'est pas meilleure à l'intérieur : les difficultés économiques, notamment celles observées dans la distribution des carburants, ce qui est un comble s'agissant d'un pays producteur d'hydrocarbures, la corruption généralisée, les mollahs s'accaparant la plus large part de la rente pétrolière, minent un pays qui dispose cependant de solides atouts. La crise politique qui secoue et oppose des factions en compétition pour le pouvoir tend à altérer la puissance de ceux qui gravitent dans l'ombre du Guide suprême. Vrais durs et faux réformateurs s'affrontent désormais pour la succession de Khamenei, que des rumeurs persistantes disent atteint d'un cancer en phase terminale. Or, la fonction suprême et sans partage de Guide ne sera dévolue qu'à un homme qui assurera la pérennité des institutions et ne sera pas contesté de l'intérieur : ce personnage existe-t-il ? Est-ce le très corrompu Ali Akbar Rafsandjani ? Son départ de la présidence du Conseil des Experts ne joue pas en sa faveur et son successeur Mohamad Reza Mahdavi Kani n'est pas de ses amis. Sera-ce Mahmoud Ahmadinejad ? Son image internationale détestable le rend infréquentable.

L'enjeu est formidable et dépasse largement les frontières de l'Iran, sauf si le peuple s'en mêle ; les derniers développements de la contestation dans la rue donnent à penser que, cette fois, le changement démocratique pourrait bien y trouver son compte.

Dans un tel contexte, avec l'annonce de dangereuses turbulences, l'OMPI reprend une importance et une place dont seul le régime semble avoir pleinement conscience : en témoignent ses dénonciations de la « malfaisance » de l'OMPI et son acharnement à obtenir d'un gouvernement irakien aux ordres la liquidation du camp d'Ashraf et la dispersion de ses résidents. C'est ainsi que s'engage une nouvelle bataille, par Nouri

Maliki interposé, qui va bien au-delà du maintien sur le sol irakien de quelques milliers de militants d'un exceptionnel courage, acteurs d'une tragédie à l'antique qui en fait les hérauts d'une cause sacrée, le retour des libertés et de la justice.

Qu'on ne s'y trompe pas : quoiqu'il advienne des 3 400 Moudjahidines du Peuple qui vont vivre des heures dramatiques, sauf improbable sursaut de la communauté internationale, leur sacrifice sera lourdement dommageable pour le régime religieux par les répercussions qu'il emportera sur la population iranienne toute entière. Ce serait une lourde erreur que d'ignorer la force de l'opinion internationale à une époque d'aussi facile circulation de l'information. Même si les Etats totalitaires se déclarent indifférents aux condamnations qui les frappent, ils ne peuvent pas les ignorer aussi facilement. Le gouvernement de Nouri Maliki, laborieusement constitué, ne peut, si inféodé qu'il soit à l'ombrageux voisin iranien, faire totalement fi de la réprobation universelle qui le menace. D'autant que nombre de soutiens se sont manifestés en Irak même à la cause de l'OMPI de la part de tribus entières qui pèsent d'un poids réel sur le gouvernement; S'agissant du gouvernement iranien, la chanson n'est pas la même : la destruction d'Ashraf, la mise « hors d'état de nuire » de ses résidents constitue un objectif quasi-vital. Les chancelleries, empressées à trouver des moyens de pression efficaces pour amener l'Iran à renoncer à son programme d'armes de destruction massive et qui savent qu'il ne se trouve, en définitive que la solution du renversement de ce régime, pourraient et devraient s'aviser que la Résistance iranienne est leur meilleur allié, un allié incontournable et sûr, elle l'a à maintes reprises démontré, et que ce retournement de politique sera bien moins douloureux pour leur amour-propre que l'annonce, un beau matin, de la possession de la bombe atomique par l'ochlothéocratie.

Préfet Yves Bonnet,
Président du CIRET-AVT
Ancien directeur de la DST, ancien député
Paris, décembre 2011

► **Ouvrages d'Yves Bonnet consacrés à l'Iran**

- *VEVAK, au service des ayatollahs*, éditions Timée, Paris, 2009.
- *Nucléaire iranien, une hypocrisie internationale*, Michel Lafon, Paris, 2008.
- *La trahison des ayatollahs*, Jean Picollec, Paris, 1995.

► **Récentes publications du CF2R sur la question iranienne**

Depuis 2007, le Centre Français de Recherche sur le Renseignement (CF2R) a publié un ouvrage, un rapport de recherche, ainsi qu'une trentaine de Notes d'actualité consacrées à la question iranienne.

- Alain Rodier, *Iran : la prochaine guerre ?* Ellipses, Paris, 2007.
<http://www.cf2r.org/images/stories/livres/rodier-iran.pdf>
- Alain Rodier, *La menace iranienne*, Rapport de recherche n°5, janvier 2007.
<http://www.cf2r.org/fr/rapports-de-recherche/menace-iranienne.php>
- Les Notes d'actualité sont consultables à l'adresse : <http://www.cf2r.org/fr/notes-actualite/>